



**DECISION N°48-2024 -
CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST
ET L'ATELIER MUSEE DU CHAPEAU**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2019.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire à Monsieur le Président,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que les missions de l'Association Atelier-Musée du Chapeau sont d'intérêt général,

Considérant que l'Association Atelier-Musée du Chapeau sollicite le soutien de la CCFE dans l'exercice de ses missions au titre des objectifs précisés dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 ci-annexée,

Considérant que le soutien apporté par la CCFE à l'Association se matérialise par la mise à disposition gratuite de locaux, installations et matériel ainsi que par le versement d'une subvention de 177 000 € pour l'année 2024.

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention ci-annexé, entre la Communauté de Communes de Forez-Est et l'Association Atelier – Musée du Chapeau, prenant fin le 31 décembre 2024, et encadrant les modalités de mise à disposition gratuite de locaux, installations et matériel à l'Association ainsi que le versement d'une subvention de 177 000 € pour l'année 2024.

ARTICLE 2

Dit que les crédits sont prévus au budget général.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-48-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

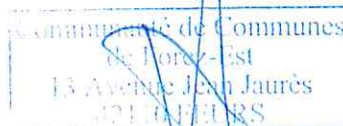
ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 11/03/2024

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-48-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024